



Appel à Manifestation d'Intérêt

Sur les démarches de planification climat-énergie pour les syndicats départementaux d'énergie et EPCI

Date de lancement : vendredi 12 juillet 2024

Date de clôture : jeudi 31 octobre 2024

Les candidatures peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt (ci-après « AMI »). Elles seront instruites au fur et à mesure de leur réception par la FNCCR et Efficacity.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (ci-après dénommée « FNCCR »), Efficacity et avec l'appui technique d'Énergies Demain vise à aider les intercommunalités et les syndicats d'énergie à concevoir une stratégie énergétique et GES opérationnelle, à dimensionner et à optimiser leur programme d'actions et à piloter sa mise en œuvre, tout en permettant d'améliorer les méthodes et outils d'aide à la décision disponibles pour les collectivités au niveau national.

Les porteurs de projet pouvant répondre au présent AMI sont des syndicats départementaux, syndicats de SCoT ou des intercommunalités.

Les porteurs de projet sélectionnés dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement subventionné à 40% à 65% pour des travaux concourant à l'élaboration ou au suivi-évaluation de leur plan d'action énergie & climat.

SOMMAIRE

1. Contexte de l'AMI	3
2. Présentation des modalités de l'élaboration et l'évaluation énergie & carbone des plans et politiques à l'échelle territoriale	3
3. Objectifs de l'AMI	6
4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI	7
5. Description des projets éligibles et critères de sélection	8
6. Processus global de l'AMI	8
a. Dépôt des candidatures	8
b. Sélection	9
c. Contractualisation	9
7. Conditions financières	9
8. Contenu de la candidature	9
ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la candidature	10
ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement	12

1. Contexte de l'AMI

Le constat que l'on peut faire est que les collectivités (EPCI notamment), n'élaborent pas - notamment dans le cadre de leurs plans climat - des programmes d'actions suffisamment quantifiés en termes d'impact pour s'assurer de l'atteinte des objectifs d'atténuation fixés dans les plans climat et pour piloter et ajuster régulièrement ces programmes d'actions au regard des résultats constatés. Compte tenu du rehaussement des objectifs 2030 nationaux et du rôle majeur qu'ont à jouer les collectivités (il est estimé qu'environ 4/5 des orientations de la SNBC actuelle nécessitent l'engagement des territoires du fait de leurs compétences), il apparaît urgent de répondre aux attentes des collectivités et de renforcer les outils à leur disposition pour élaboration des plans d'action bas carbone.

Partageant le constat, de nombreux acteurs nationaux ont affirmé la nécessité de disposer d'une méthode de référence pour aider les collectivités (EPCI) et leurs AMO à concevoir et piloter leur stratégie de décarbonation aux horizons 2030-2050.

C'est dans ce contexte qu'Efficity, en tant qu'organisme national de R&D dédié à la décarbonation des villes, contribue à coconstruire cette méthode en collaboration avec les principaux acteurs institutionnels et les meilleurs experts, dont la FNCCR et Energies Demain.

Pour s'assurer que la méthode et les outils qui l'utiliseront répondent pleinement aux besoins des utilisateurs et qu'ils sont répliquables, il est prévu que des expérimentations soient menées avec un panel de collectivités pilotes aux profils variés, engagées dans des démarches de planification bas-carbone (élaboration ou révision de PCAET, élaboration de SCOT valant PCAET...) et mues par le souci de faire évoluer les pratiques.

2. Présentation des modalités de l'élaboration et l'évaluation énergie & carbone des plans et politiques à l'échelle territoriale

L'AMI va porter sur les grands enjeux de la quantification énergie-climat, déclinés au sein des 4 étapes clés de la planification, à savoir :

L'élaboration d'un diagnostic territorial et la caractérisation des gisements d'atténuation :

L'objectif est de fournir à la collectivité un état des lieux énergie-climat détaillé et tourné vers le passage à l'action. Pour cela, il est nécessaire de mener une analyse fine des gisements d'atténuation par cible et segment¹.

Cette analyse sur l'état des lieux et les gisements gagne à être menée sur l'ensemble des secteurs d'émission (possiblement à différents niveaux d'analyses selon les enjeux et besoins) et nécessite pour cela la manipulation d'une diversité d'outils et de bases de données, travail souvent jugé fastidieux qu'il convient de faciliter dans le cadre d'une nouvelle méthode et d'approche innovantes.

¹ Exemple sur le parc bâti : il est utile de disposer de la distribution des surfaces et/ou des consommations en MWh selon différents critères, afin de mieux penser les futures politiques publiques sur ces cibles : parc des propriétaires occupants vs parc des propriétaires bailleurs, réglementations applicables, opportunités RCU/PV, etc.

Pour faciliter l'appropriation par la collectivité du diagnostic, les analyses menées doivent être restituées de manière synthétique et lisible, à l'instar des visualisations de type Mondrian produits par le SGPE (voir ci-dessous).

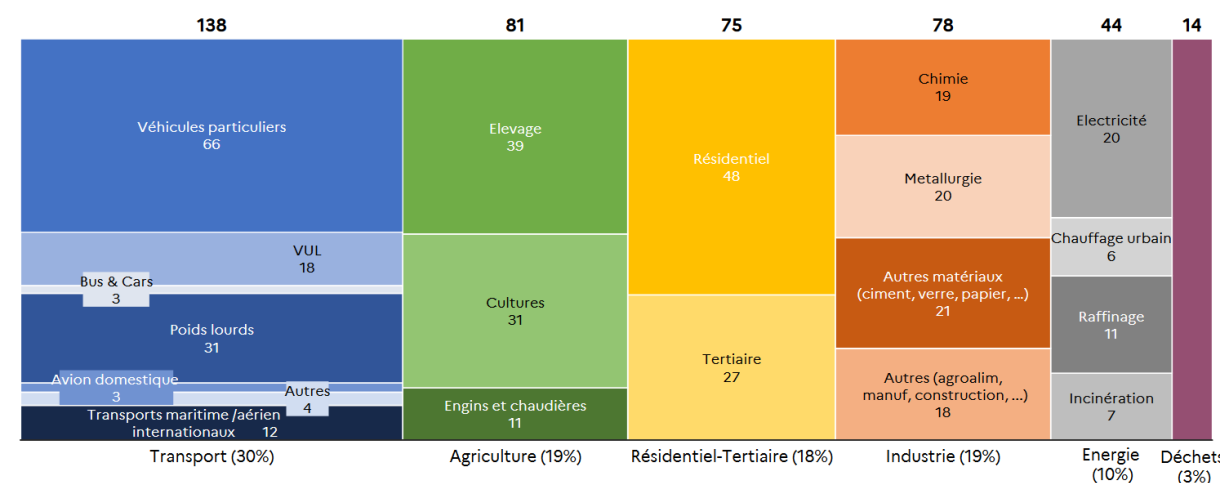


Figure 1 : exemple de graphique type Mondrian permettant la visualisation des gisements (SGPE 2023)

La construction d'une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les enjeux du territoire :

Cette phase vise à définir les objectifs stratégiques du plan, déclinés dans le temps et sous la forme de leviers d'actions. Elle doit notamment permettre à la collectivité de se positionner par rapport aux cadres de références permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle nationale à horizon 2050 (scénario SNBC, scénarios ADEME, etc.).

Pour aider à l'opérationnalisation de sa stratégie, cette étape doit permettre de dimensionner et d'optimiser les leviers d'actions locaux, en lien avec les caractéristiques, spécificités et enjeux territoriaux (exemple : dimensionnement de ce qu'apporte la rénovation de l'ensemble des écoles du territoire ou bien le développement local d'une filière de chaleur renouvelable). Il s'agit aussi dans ce cadre d'interroger quels sont les positionnements locaux les plus efficaces et les opportuns au vu des attentes et des travaux menés aux différentes échelles (en lien avec les autres outils de planification).

La stratégie construite doit en effet être cohérente et partagée avec les autres plans et schémas, aussi bien à l'échelle locale (PDM, SDE, etc.) que supra (SRADDET, etc.).

Enfin, pour faciliter l'appropriation locale et favoriser la mobilisation des acteurs autour de la trajectoire, l'estimation de l'ensemble des impacts positifs et notamment des co-bénéfices associés aux trajectoires (sur les aspects socio-économiques, l'adaptation au changement climatique, la santé et qualité de vie locale, etc.) constitue des analyses précieuses. Ces approches bénéficient de plus déjà d'outils² et de méthodes au niveau national qui peuvent être appliqués à des échelles territoriales.

La déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles :

² Exemples : outil Transition Écologique Territoires Emplois de l'ADEME et du Réseau Action Climat sur la création d'emploi, outils de l'OMS sur les bénéfices en santé des mobilités actives et de l'amélioration de la qualité de l'air, etc.).

L'objectif est ici de traduire les efforts sur les différents leviers actionnés en mesures concrètes pour les collectivités et les autres acteurs du territoire. L'enjeu est in fine d'être en capacité de traduire les ambitions locales en termes de moyens et de budgets pour les collectivités et leurs partenaires.

Il s'agit d'un travail itératif entre l'étape précédente et la quantification d'impact des différentes actions opérationnelles, par typologie de territoire et d'acteurs, afin notamment d'identifier les leviers et les actions les plus efficace pour la collectivité en termes d'impact et d'atténuation au changement climatique.

Le suivi, l'évaluation et le pilotage continu du plan :

Parmi les étapes clés de l'élaboration d'un PCAET, on retrouve l'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Le principal défi aujourd'hui pour les collectivités est de piloter et de suivre de façon dynamique non seulement leurs actions, mais celles de toutes les parties prenantes engagées, ainsi que d'évaluer la contribution de celles-ci à l'atteinte de la trajectoire et des objectifs fixés (afin notamment de les réajuster si besoin lors des phases d'actualisation du document).

La méthode mise en place doit notamment permettre de :

- Favoriser un monitoring plus stratégique, opérationnel, régulier et partagé
- Faciliter la collecte et le traitement des données et indicateurs
- Réussir à quantifier les réalisations, résultats et impacts du plan au regard des objectifs fixés
- Intégrer les engagements et réalisations des acteurs externes à la collectivité
- Permettre un « bouclage » de l'exercice : structurer le suivi et l'évaluation des dynamiques territoriales en anticipation du prochain exercice de diagnostic (et vérifier ainsi une continuité des travaux de planification)

Pour répondre aux besoins exprimés à ces différentes étapes, Efficacity et Énergies Demain pourront mobiliser différents outils et expertises à savoir :

- Différents modèles métiers sur les secteurs résidentiel, tertiaire, mobilité et EnR
- Différents retours d'expériences sur l'élaboration de stratégies territoriales et la déclinaison locale de scénarii nationaux
- Une expertise en traitement de données
- La mobilisation des moteurs de calcul de l'outil Prosper Actions³

³ Prosper Actions est une application web développée depuis 2016, actuellement copropriété du SIEL 42 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire) et du bureau d'études Énergies Demain. L'outil vise à permettre l'élaboration de l'ensemble des étapes d'un PCAET : diagnostics, scénarios et plans d'actions stratégiques détaillées, suivi-évaluation et pilotage... avec des modules dédiés. L'estimation d'impacts GES repose sur un catalogue de 250 actions stratégiques détaillées. Prosper Actions comptabilise plus de 700 utilisateurs inscrits depuis son lancement.

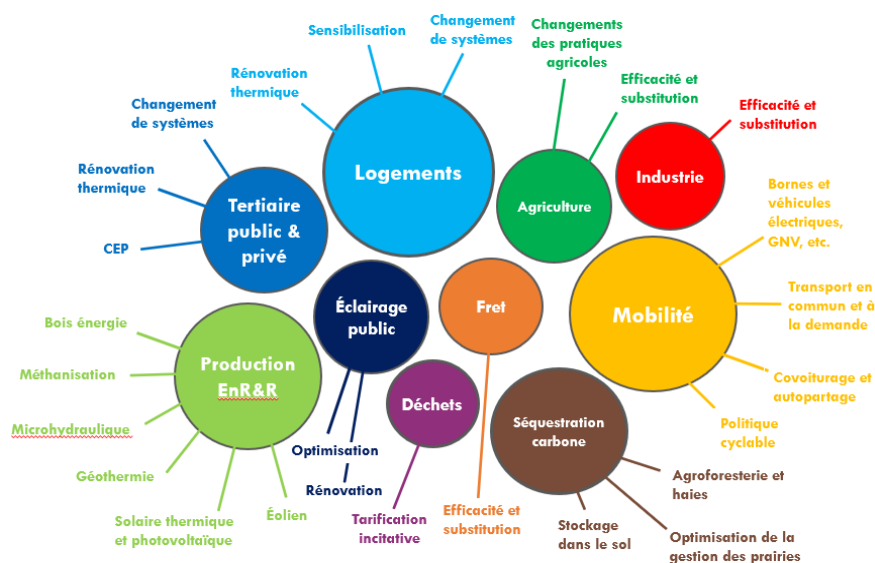


Figure 2 : Secteurs et leviers couverts par Prosper Actions

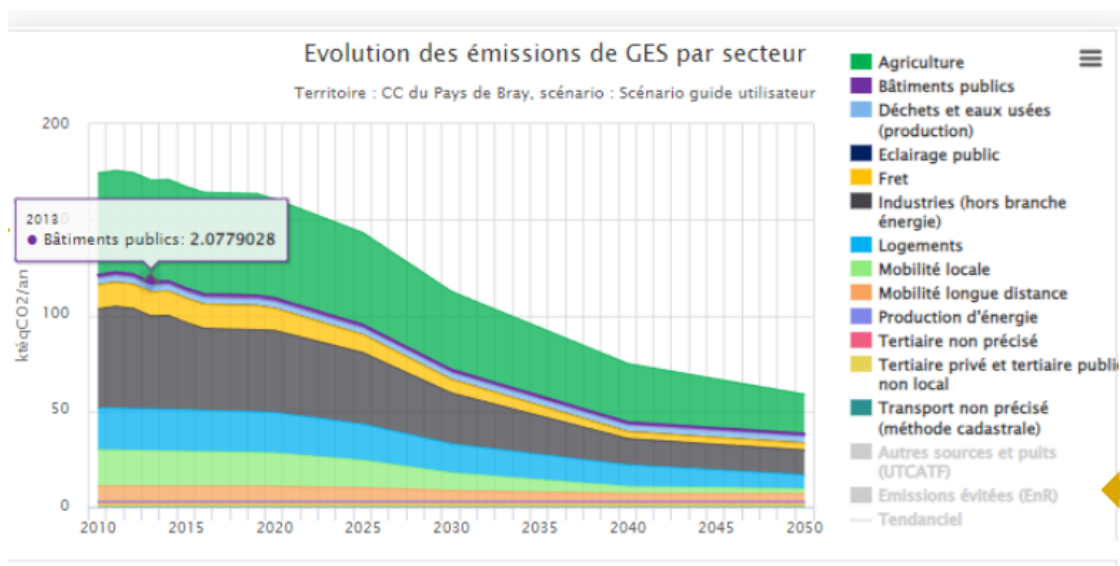


Figure 3 : élaboration de trajectoire énergie-GES sur la base de la quantification d'actions à l'aide du moteur de calcul Prosper Actions

3. Objectifs de l'AMI

Les trois grands objectifs de l'AMI sont :

- Apporter aux collectivités une aide à la décision et à l'arbitrage politique, à travers des livrables opérationnels, cofinancés par l'institut Efficacy ;
- **Enrichir les outils et expertises mis à disposition des collectivités & des syndicats ;**
- **Contribuer à un chantier national :** la mise au point d'une boîte à outils de référence sur le volet atténuation des plans climat, en capitalisant sur les retours d'expérience.

4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI

Efficity et Énergies Demain proposent à chaque projet sélectionné un accompagnement personnalisé.

Dans le cadre de cet accompagnement, les travaux menés par Efficacity / Énergies Demain, en lien avec la collectivité (selon les cas de figure : syndicat départemental de l'énergie, intercommunalité, autres partenaires associés à la candidature) s'organiseront autour de plusieurs tâches relatives à l'amélioration des méthodes, outils et accompagnements actuels, et nécessiteront pour certaines une collaboration étroite avec le syndicat d'énergie, et parfois la collectivité :

- Pour mieux comprendre et mieux caractériser le gisement du territoire :
 - Production d'études de gisement détaillées sur la réduction des consommations et des émissions GES sur les secteurs résidentiel, tertiaire, mobilité et EnR ;
 - Aide à l'articulation entre les différents outils et données pour la planification territoriale
- Pour mobiliser autour d'une trajectoire structurante et cohérente avec les enjeux :
 - Analyse des efforts locaux nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone
 - Définition d'une trajectoire locale adaptée et robuste
 - Chiffrage des bénéfices socio-économiques associés à la trajectoire et accompagner la diffusion des résultats
 - Accompagnement à l'organisation d'ateliers dédiés ou animation de sessions thématiques collectives⁴
- Pour structurer et mettre en œuvre des mesures concrètes :
 - Traduction des ambitions locales en moyens et budgets pour la collectivité et ses partenaires
 - Analyse des leviers d'action les plus efficaces en termes d'impact et d'atténuation au changement climatique et aide à l'optimisation du plan d'action
 - Mutualiser les analyses thématiques et organiser le partage et la circulation des résultats probants et des éléments d'aides à la décision
- Pour cadrer le suivi et l'évaluation des actions engagées et de leurs effets
 - Mesure et analyse des résultats obtenus sur une thématique donnée et se comparer avec les dynamiques régionales/nationales
 - Recensement des bases de données existantes et mobilisables pour et par le territoire afin de penser le suivi dans le temps

⁴ Exemple avec la mise en place d'un serious game, construit et éprouvé avec la métropole de Rennes dans le cadre de leur conférence locale du climat, pour échanger collectivement avec les acteurs locaux sur la trajectoire de décarbonation.

Cet accompagnement se déroulera sur une période de 2 à 12 mois, à compter de la date de contractualisation avec Efficacity, et selon le besoin spécifique de chaque territoire.

A l'issue de la réalisation des différentes tâches précisées ci-dessus, Efficacity et Énergies Demain produiront un rapport technique à l'attention unique de la collectivité à qui il appartiendra d'autoriser expressément sa diffusion à des tiers. Ce rapport intégrera notamment le contexte de l'étude, les données utilisées, les résultats et les conclusions. Des versions provisoires de ce rapport seront fournies à la collectivité aux différentes étapes des travaux lorsque nécessaire.

5. Description des projets éligibles et critères de sélection

La candidature peut être portée par un syndicat d'énergie ou une collectivité.

Les projets éligibles sont les exercices de planification intercommunale (PCAET, SCOT-AEC, SDE, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, révision ou études d'approfondissement.

L'objectif est de sélectionner au moins une dizaine de projets dans le cadre de cet AMI. Tous les projets peuvent candidater s'ils s'inscrivent dans les thèmes abordés dans le présent AMI. Pour sélectionner un projet, un échange sera organisé avec le candidat par Efficacity et la FNCCR avec l'appui technique d'Énergies Demain, afin de s'assurer de la pertinence de l'accompagnement et de sa faisabilité.

Les pièces demandées sont précisées dans la partie « contenu de la candidature ».

Le comité de sélection des projets sera constitué a de représentants de la FNCCR et d'Efficacity, et recherchera une diversité de typologies de territoires pour prendre en compte les besoins de différentes tailles de territoire et différents types de stratégies bas-carbone.

6. Processus global de l'AMI

Le processus de l'AMI est organisé en trois étapes : le dépôt des dossiers, la sélection des projets et la contractualisation.

a. Dépôt des candidatures

Les renseignements sur cet AMI peuvent être obtenus auprès de la FNCCR ou d'Efficacity :

- **FNCCR** : s.hamdi@fnccr.asso.fr / assistantes.energie@fnccr.asso.fr
- **Efficacity** : b.goddyn@efficacity.com

Les candidatures doivent être adressées sous forme électronique par mail aux adresses spécifiées ci-dessus.

Les partenaires de l'AMI s'assureront que les documents transmis seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront utilisés que dans le cadre de l'AMI.

b. Sélection

Une instruction sera réalisée par la FNCCR et Efficacity avec l'appui technique d'Énergies Demain afin de sélectionner les projets qui feront l'objet d'un accompagnement.

c. Contractualisation

L'accompagnement apporté par Efficacity et Énergies Demain fera l'objet d'un partenariat de R&D signé entre Efficacity et le porteur de projet, partenariat qui précisera les engagements notamment financiers de chacun.

7. Conditions financières

Pour les projets sélectionnés dans le cadre du présent AMI, l'accompagnement sera subventionné par Efficacity à hauteur de 40% à 65%, ce qui réduira le reste à charge du porteur de projet évalué dans la fourchette comprise entre 10 000 €HT et 30 000 €HT.

Ce coût, qui sera arrêté d'un commun accord au moment de la contractualisation, est en effet fonction du cahier des charges spécifiques convenu pour chaque territoire.

8. Contenu de la candidature

La candidature s'appuie sur :

- **Un 2-pages contenant les éléments suivants** (cf. modèle en annexe 1) :
 - Type de plan / stratégie
 - Localisation (intercommunalité(s), département, région)
 - État d'avancement du plan/stratégie
 - Échéance du plan/stratégie
 - Rôle éventuel du syndicat départemental d'énergie dans l'élaboration du plan/stratégie
 - Est-ce que le plan/stratégie fait l'objet d'un accompagnement autre que par le syndicat départemental (AREC, ATMO, bureaux d'études privés...) ? Si oui, qui fait quoi ?
 - Est-il prévu d'utiliser Prosper Action et/ou d'autres outils pour les tâches de quantification et de cartographie des enjeux et leviers E/GES dans le cadre de l'élaboration du plan ?
 - Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature
 - Contact associé à la candidature

- **Une lettre d'engagement** (cf. modèle en annexe 2)

ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la candidature

Type de plan / stratégie	
Localisation (intercommunalité(s), département, région)	
État d'avancement du plan/stratégie	
Echéance du plan/stratégie	
Rôle éventuel du syndicat départemental dans l'élaboration du plan/stratégie	
Est-ce que le plan/stratégie fait l'objet d'un accompagnement autre que par le syndicat départemental (AREC, ATMO, bureaux d'études privés...) ? Si oui, qui fait quoi ?	

<p>Est-il prévu d'utiliser Prosper Actions et/ou d'autres outils pour les tâches de quantification et de cartographie des enjeux et leviers E/GES dans le cadre de l'élaboration du plan ?</p>	
<p>Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature</p>	
<p>Contact associé à la candidature</p>	

ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement

Lettre d'engagement au stade du dépôt des candidatures

Nom du projet :

Localisation :

Nom et statut du candidat :

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- m'engager à concrétiser cet engagement et à le faire figurer dans le partenariat de R&D qui sera signé avec Efficacity si la candidature est retenue ;
- Avoir informé les différents acteurs impliqués dans le projet (collectivité ou syndicat) de cette candidature.

Pour (l'organisme candidat),

Signature

Cachet du partenaire

Nom :

Titre/Qualité :